

**Délibération 6 NOUVEAUX TARIFS POUR LA LOCATION DE LA  
SALLE POLYVALENTE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

<b>SALLE POLYVALENTE</b>		<b>Associations communales</b>	<b>Particuliers Commune</b>	<b>Particuliers Associations Extérieures</b>	<b>Caution</b>
<b>AVEC CUISINE</b> (salle, vaisselle comprise)	1 JOURNÉE	300	300	395	400 pour les locaux 100 pour le ménage
	JOURNÉE SUP	60	60	60	400 pour les locaux 100 pour le ménage
	WEEK END (2 JOURS)	360	360	455	400 pour les locaux 100 pour le ménage
<b>SANS CUISINE</b> (salle et vaisselle)	1 JOURNÉE	250	250	330	400 pour les locaux 100 pour le ménage
	JOURNÉE SUP	60	60	60	400 pour les locaux 100 pour le ménage
	WEEK END (2 JOURS)	310	310	390	400 pour les locaux 100 pour le ménage
<b>VIN D'HONNEUR AVEC CUISINE</b> (verres, accès au four, chambre froide et lave-vaisselle)	1 JOURNÉE	125	125	165	400 pour les locaux 100 pour le ménage

électricité et chauffage : relevé des compteurs EDF avec la remise des clefs,  
les frais de fonctionnement sont dus ; prix du KW 0.15 euros  
tout matériel manquant ou cassé sera facturé.  
Une attestation d'assurance sera demandée.

**TOUTES REUNIONS :**

forfait : location, électricité et ménage **100 euros**

**OBSEQUES CIVILS :**

Gratuité de la salle.

**LOCATION SONO :**

La location 40 euros  
la caution 1000 euros

## ETAT DES LIEUX :

La salle polyvalente, louée pendant un weekend entier, doit être rendue propre le lundi matin à 9 heures.  
Le non-respect de cette règle ou selon le désir des locataires, un supplément de 50 euros sera réclamé.  
Avant de ranger les tables, elles doivent être lavées et essuyées.  
Si nécessaire la caution versée pour le ménage pourra être encaissée.

### Un contrat sera signé à la réservation :

le chèque de la location sera demandé mais encaissé qu'après la manifestation,  
pour que la réservation soit considérée comme nulle et le chèque restitué,  
la réservation doit être annulée 2 mois avant la date de location prévue.  
pour toute location, un chèque de réservation de 80 euros sera demandé et encaissé en cas d'annulation  
inférieure à deux mois.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Philippe DAULY

Acte rendu exécutoire

Après l'envoi en Sous-Préfecture

De DINAN le 26 12 18

Le Maire

